DÉCLARATION SINISTRE ACCIDENTS DROIT COMMUN

A envoyer à cgi@soyermamet.be

DÉCLARATION D'ACCIDENT POUR LA POLICE

N°: 730 594 434

SOUSCRIPTEUR (en caractères d'imprimerie svp.)			
Nom:	AFGOLF		
Prénoms:			
Domicile:	Chaussée du Château de la Bawette 5		
Code postal et localité:	1300 Wavre		
Profession:			
VICTIME (en caractère	es d'imprimerie svp.)		
Nom:			
Prénoms:			
Adresse:			
Code postal et localité			
Date de naissance:			
Profession:			
Quand la victime a-t-elle dû cesser ses occupations?			
Est-elle affiliée à une mutuelle?	Oui - Veuillez l'aviser Non		
Assuré en	petits risques ou grands risques		
D. (C.)			
Bénéficiaire de l'ind	emnite		
Nom:			
Prénoms:			
Adresse:			
Code postal et localité:			
Compte bancaire:			



Numéro registre national

ACCIDENT				
Date et heure:			_	
Lieu exact:			_	
Circonstances (le plus détaillé possible)				
En cas d'accident avec un	n véhicule automoteur:			
Type du véhicule:			_	
Vitesse maximale:			_	
La victime a-t-elle été soumise à un alcootest après cet accident: Oui Non				
Si oui, le résultat était-il	positif ou négatif			
Genre	Vie privée Agriculteur Aide non rémunéré	Sport Patron	Mandataires Famille Patron	
TÉMOINS				
Nom:				
Prénoms:			_	
Adresse:				
Code postal et localité:				
Tiers				
Si un tiers est responsable de l'accident :				
Veuillez préciser:				
a) son identité (nom, adresse)			
b) sa compagnie d'assurance				
c) votre assureur "défense et recours"				



Si votre responsable est engagée, Veuillez nous communiquer le nom de votre compagnie d'assurance: Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers la compagnie d'assurance entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé sera repris dans un fichier du groupement d'intérêt économique Datassur, qui comporte tous les risques spécialement suivis par les assureurs qui y sont affiliés. Les données communiquées peuvent être traitées par AXA Belgium en vue du service à la clientèle, de l'acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres ainsi que du règlement des prestations. En vue d'offrir les services les plus appropriés, ces données pourront être communiquées aux entreprises du groupe AXA ou aux entreprises en relation avec celles-ci. Les personnes concernées donnent leur consentement pour le traitement des données relatives à leur santé lorsqu'elles sont nécessaires à l'acceptation, la gestion et l'exécution du contrat par les gestionnaires intervenant dans le cadre de ce contrat. Ce traitement est prévu par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Toutes les informations seront traitées avec la plus grande discrétion. Les personnes concernées peuvent connaître ces données, les faire rectifier et s'opposer gratuitement

à leur traitement à des fins de direct marketing. Il faut alors envoyer une demande datée et signée au service clientèle de la compagnie, accompagnée d'une photocopie recto verso de la carte d'identité.

, le

Signature de la victime



Fait à